

07 juin 2013 -18:57

Appartient à Conseil des ministres du 7 juin 2013

## Application du tiers payant pour les glucomètres

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à appliquer le tiers payant pour certains produits destinés aux personnes souffrant de diabète.

Le projet a pour but de permettre l'application du tiers payant sans accord préalable des organismes assureurs pour l'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé dans le coût des glucomètres, porte lancettes, tigelettes de contrôle du glucose et lancettes.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 octobre 1986 portant exécution de l'article 53, § 1er, alinéa 9, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>